

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-04-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Vu la demande de l'Entreprise Yoann GREGOIRE, 11 Route du Pont Le Hot 50760 GATTEVILLE-LE-PHARE, d'installer un échafaudage afin d'entreprendre des travaux de couverture sur un bâtiment situé 66 Rue Julie Postel 50760 BARFLEUR,

Vu la nécessité de réglementer le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1 : En raison des travaux sus énoncés, l'entreprise est autorisée à installer un échafaudage au n° 66 Rue Julie Postel, à partir du lundi 15 février 2021 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit devant les n° 66 et 68 Rue Julie Postel.

Article 3 : La signalisation sera effectuée par l'entreprise.

Article 4 : Le Maire et ses Adjoints, la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 2 février 2021

Pour le Maire
L'Adjointe par délégation

Christine HAMEL DORDONNAT

